

## 8ÈME CONCOURS DES FROMAGES D'ALPAGE DE L'OLMA

La foire agricole de Suisse orientale de l'Olma se tiendra du 9 au 19 octobre 2008 à St-Gall.

A cette occasion la direction de la manifestation organise la huitième édition de son concours de fromages d'alpages destiné à récompenser des produits de qualité issus de la production d'alpage.

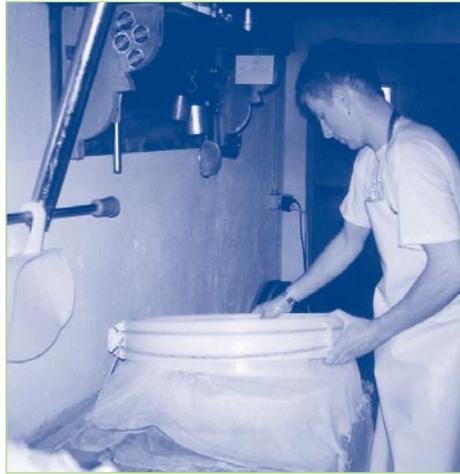
Cette compétition est ouverte aux catégories de fromages à pâte mi-dure, dure, à rebibes et aux fromages de chèvre et brebis.

Malgré l'éloignement de la manifestation et compte tenu que le Canton de Vaud sera l'Hôte d'honneur de l'Olma de St-Gall cette année,



nous sommes persuadés que quelques producteurs sont prêts à relever ce défi et à représenter dignement l'excellence de nos produits d'alpages.

L'organisateur de ce concours est la société Olma Messen St-Gallen - Splügenstrasse 12 - CH-9008 St-Gall - Tél. 071 242 01 33 <http://www.olma-messen.ch> et l'ouverture des inscriptions est prévue jusqu'au mois d'août de cette année.



## ERADICATION DE LA BVD : RAPPEL

De nombreuses informations ont été données durant cet hiver en ce qui concerne le programme d'éradication de la BVD.

Les propriétaires de bétail ont sûrement eu, ou auront, la visite du préposé agricole pour tester les animaux n'ayant pas vélé et qui vont sur un pâturage où se retrouvent des bêtes de différents propriétaires. Cette phase de l'estivage 2008 devrait réduire le nombre de génisses qui mettront bas des veaux infectés permanents (IP) durant le programme d'éradication et ainsi éviter des restrictions de mouvements prolongés.

Il devrait y avoir peu de génisses qui montent ce printemps sur l'estivage sans les marques vertes qui prouvent qu'elles ont été testées. Si un animal non-testé d'un propriétaire arrive sur un alpage et que, par hasard, cet animal est infecté permanent c'est tous les autres propriétaires qui risquent de voir naître des veaux IP en automne 2008.

Il est vital que les exploitants des alpages qui prennent des génisses de plusieurs propriétaires s'assurent que les animaux qui montent ce printemps soient testés. Profitez donc de rappeler aux propriétaires cette exigence lors d'un prochain contact avec eux.

## HOMMAGE À UN FIDÈLE ALLIÉ DES MONTAGNARDS

A la fin de l'année 2007, le groupe de travail Gest'Alpe a pris congé avec émotion et gratitude de son président et précurseur, M. Olivier Dunant, chef désormais retraité du Service de l'agriculture.

Personnalité et figure marquante de la politique agricole vaudoise de la fin du XXe siècle, Olivier Dunant a toujours manifesté une admiration sincère pour le travail, les valeurs et l'engagement des agriculteurs de montagne.

Reconnaisants de la compréhension et du soutien tant moral que financier qu'Olivier Dunant a contribué à entretenir en faveur des acteurs des zones soumises aux plus lourds handicaps naturels, les paysans montagnards lui doivent d'avoir forgé une politique agricole cantonale fondée sur une solide formation professionnelle, sur l'en-

couragement à l'esprit d'entreprise et sur l'appui à la valorisation directe des produits agricoles de grande qualité. Avec Gest'Alpe, dont il fut l'initiateur en 1989, Olivier Dunant a également contribué à mettre sur pied une coordination cohérente entre les différentes instances, organisations et personnes actives ou impliquées dans la gestion des alpages. Promotrice du développement durable dans la région d'estivage, l'action d'Olivier Dunant a constamment visé à allier le respect des bases de l'existence et de l'environnement alpestre avec la nécessaire dynamique économique et sociale afin de garantir la pérennité de l'activité sylvo-pastorale.

Pour toutes ces pierres apportées patiemment durant plus de 30 ans à l'édifice d'une exploitation harmonieuse de nos alpages, qu'Olivier Dunant soit ici chaleureusement et fièrement remercié.

*Ch. Aeberhard,  
nouveau président du GT Gest'Alpe*

## INTRODUCTION DE CONTRIBUTIONS OQE QUALITÉ POUR LES PÂTURAGES DÈS 2008

Dès 2008 il sera possible de demander des contributions OQE Qualité pour les pâturages extensifs et les pâturages boisés, pour autant qu'ils soient situés sur la SAU. Cette disposition n'est donc pas valable pour les pâturages d'estivage.

Les contributions versées sont de 500 Frs/ha (plaine - zone de montagne II) ou 300 Frs/ha (zones de montagne III et IV).

Pour bénéficier de ces contributions, le pâturage doit présenter une flore indicatrice de qualité ainsi que des éléments de structure (tels que arbres isolés, rochers, buissons, mouilles, etc.). Le montant exact de la contribution tiendra compte à la fois de la flore et des structures (max. 50 % de la contribution pour la flore, idem pour les structures).

L'annonce de ces surfaces devra être faite auprès du Service de l'agriculture lors du recensement de mai 2008. Renseignements: Mme A.-L. Vanolli, tél. 021 316 62 09.

*Service de l'agriculture*

## NOTIFICATION DES BOVINS À LA BDTA SUR LES EXPLOITATIONS D'ESTIVAGE DÈS 2008

Dès 2008, Identitas AG (tél. 031 996 81 33) attribue pour chaque exploitation d'estivage ou train d'alpage un n° BDTA.

Tous les bovins déplacés d'une exploitation de base sur une exploitation d'estivage devront être notifiés par le détenteur (par carte ou par Internet) à Identitas AG, ceci est aussi valable pour celui qui n'estive que ses propres animaux. La responsabilité pour les notifications de l'entrée des animaux sur l'exploitation d'estivage incombe à son amodiataire, soit le bénéficiaire des contributions d'estivage.

### Procédure générale :

#### Montée à l'alpage :

Le détenteur (**D**) qui met sa bête en estivage, notifie une sortie de l'exploitation à la BDTA et rédige un document d'accompagnement pour l'animal à l'attention de l'amodiataire (**A**).

(**A**) notifie l'entrée de l'animal sur son n° BDTA de l'exploitation d'estivage.

#### Désalpe :

(**A**) ne notifie pas la sortie de l'animal de l'exploitation d'estivage si l'animal retourne dans l'exploitation de (**D**), et remet le

document d'accompagnement initial à (**D**) en y ajoutant le n° BDTA de son exploitation d'estivage.

(**D**) notifie l'entrée de l'animal en mentionnant le n° BDTA de l'exploitation d'estivage.

Si l'animal retourne dans une autre exploitation que (**D**), (**A**) doit faire un nouveau document d'accompagnement à l'attention du nouveau détenteur.

### Cas particuliers :

#### Passage d'une exploitation d'estivage à une autre :

L'exploitation d'estivage (**A1**) ne fait pas de notification de sortie à la BDTA, mais rédige un certificat d'accompagnement pour l'exploitation (**A2**).

L'exploitation d'estivage (**A2**) notifie l'entrée de l'animal sur son n° BDTA en mentionnant le n° BDTA de l'exploitation de (**D**).

#### Naissance pendant l'alpage :

Soit (**A**) commande des marques à la BDTA ; Soit (**D**) donne de ses propres marques à (**A**) et informe Identitas AG de ce transfert (tél. 031 996 81 33).

Cette 2e solution est surtout praticable quand les marques auriculaires de (**D**) portent un texte spécifique ;

Ensuite (**A**) notifie la naissance à la BDTA.

#### Perte d'un animal :

(**A**) doit notifier une sortie à la BDTA en mentionnant la cause, «Éliminé comme cadavre».

### Historique de l'animal :

Les notifications de sorties et d'entrées doivent toujours correspondre à la date mentionnée sur le document d'accompagnement, afin d'éviter un historique de l'animal incomplet ou incorrect.

### Estivage à l'étranger :

Le détenteur (**D**) qui met sa bête en estivage à l'étranger, notifie une exportation

temporaire à la BDTA et fait établir un document traces par le vétérinaire d'exportation.

(**A**) = Amodiataire, (**D**) = Détenteur  
Renseignements auprès de M. A. Rochat,  
tél. 021 316 62 09.



A. Rochat   
Service de l'agriculture

### 27 juin 2008 :

Visite d'alpage (vulgarisation) pour les groupes « Région du Balcon du Jura », « L'Arnon » et « Ballaigues-Lignerolle » : Alpage La Piagrette en dessus de la Tirole ou de Bel Coster, sur France (MM. Marc-André et Jean-Marc Rochat, Mathod).

### 27 - 28 juin 2008 :

Assemblée générale de la Société suisse d'économie alpestre, Lac Noir (FR).

### Mi-juillet 2008 :

Visite d'alpages (vulgarisation) pour les amodiataires de la région Vallée de Joux - Vaulion : Alpage Les Grands Plats de Vent (Association. Magnin-Golay).

### Mai à octobre 2008 :

Cours pour bergers et exploitants d'alpage : 5 journées de cours dans le terrain sur France et sur Suisse.

**Thèmes :** la restauration des murs en pierre sèche, les équipements minimums dans les chalets d'alpage, la gestion d'un alpage et des plantes indésirables au moyen de

rares bovines rustiques, les plantes utiles à l'alpage, les soins vétérinaires à l'alpage.

**Organisation :** Chambre Régionale d'Agriculture de Franche-Comté, Association des bergers du Jura franco-suisse.

**Informations et inscription :** Elisabeth ROY, 16, Les Ruelles, 25370 Rochejean, France, tél. 0033 381 49 99 10 ou Cécile BAYEUR, Valparc, Espace Valentin Est, F-25048 BESANCON, tél. 0033 381 54 71 52.

### 6 septembre 2008 :

4e Journée des alpages du Jura Vaudois : Alpage Les Petites Fauconnières (Provence).

### 17 - 19 octobre 2008

Foire d'automne & Bourse aux sonnailles, Romainmôtier.

### 29.10 - 2.11.2008

Salon des Goûts et Terroirs, Bulle.

### 2 novembre 2008

Concours des Jeunes Montagnards au Pays-d'Enhaut (attention, date décalée d'un mois par rapport à la coutume).

*D'autres activités et manifestations dans le cadre des groupes de vulgarisation seront organisées en fonction de vos demandes ou de l'actualité.*

**Pour tout renseignement ou pour toute remarque, adressez-vous à votre conseiller agricole ou au secrétariat Gest'Alpe :**

**Michael Brühlmann, Av. des Sports 48, 1400 Yverdon, tél.: 024 423 44 89, fax: 024 423 44 90, e-mail: m.bruehlmann@prometerre.ch**

